

**COMMUNE DU HEZO**

**56450**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le quinze mai, à 19 heures 13, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.*

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 12 – Présents : 9 – Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2017

**PRESENTS :**

Loïc LEBERT - Laurence LEMORE (à partir de 19h38) - Bernard CLICQ - Marie-Christine CHAMPLON - Jean-Pierre ROY - Frédéric FEUTRY - Florence FRANCOIS - Philippe GAIN (à partir de 19h17) - Marie-Françoise LE CADRE

**POUVOIR :**

Laurence LEMORE a donné pouvoir à Jean-Pierre ROY (jusqu'à 19h37)

**ABSENTS/EXCUSÉS :**

Antoine BAMAS - Christophe LE GAL - Thierry ROCHER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Florence FRANCOIS

*Avant de débiter la séance, LE MAIRE rappelle aux élus le déroulement des élections législatives les 11 et 18 juin prochain. Il fait donc circuler 2 tableaux parmi les élus afin de constituer le bureau de vote.*

- **Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation**
  - contrat de contrôle/maintenance de l'alarme incendie de l'ESTRAN

Suite à la visite de sécurité du mois d'avril, un contrat pour le contrôle et la maintenance de l'alarme incendie de l'ESTRAN a été conclu avec la société CHUBB pour un montant annuel de 336 €TTC.

- contrat de location de la parcelle A1845 dans l'attente de la signature de l'acte de vente définitif

Le Conseil Municipal a approuvé en novembre 2016 la vente de la parcelle A1845 à M. LHEOTE Frédéric.

Dans l'attente de la signature de l'acte de vente définitif, il a été convenu de lui louer la parcelle pour 1 EURO symbolique. Cette location permet à M. LHEOTE d'entreposer sur la parcelle du matériel de construction ainsi que des panneaux publicitaires.

- **Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017 – Approbation**

Après en avoir délibéré,

**IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'approuver le procès-verbal mentionné ci-dessus.

[19h17] Arrivée de Philippe GAIN.

---

**FINANCES**

---

**1. Indemnités des élus – Modification de la délibération du 21 novembre 2016**

Le Conseil Municipal du 21 novembre 2016 a approuvé la répartition des indemnités des élus. Cette délibération fait référence à l'indice brut 1015, soit l'indice terminal de la fonction publique à l'époque.

Or, depuis le début de l'année 2017, le montant de cet indice a été porté à 1022. Au 1er janvier 2018, il s'élèvera même à 1028. Il est donc nécessaire de modifier la délibération du 21 novembre 2016 pour y retirer toute référence à l'indice brut 1015. Il convient de mentionner plutôt « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Il vous est donc proposé de modifier la délibération du 21 novembre 2016 en conséquence.

Après en avoir délibéré,

**IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De fixer les indemnités comme suit :

Le Maire = 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique

1<sup>er</sup> Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2<sup>ème</sup> Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

3<sup>ème</sup> Adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

4<sup>ème</sup> Adjoint : 4.125% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué : 4.125% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- De valider le nouveau tableau de répartition des indemnités de fonction :

Fonction	Indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	31 %
1 <sup>ère</sup> adjoint	8,25 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	8,25 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	8,25 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	4,125 %
Conseiller municipal délégué	4,125 %

## 2. Décision modificative n°1/2017

Il est nécessaire d'ajuster les prévisions faites lors du vote du budget. Pour cette DM n°1/2017, les modifications proposées concernent le budget principal et sont détaillées dans l'annexe n°1.

[19h38] Arrivée de Laurence LEMORE.

Les montants proposés dans le tableau en annexe s'expliquent ainsi :

- **Section de fonctionnement**

- Dépenses

- 615228 : surcoût de la maintenance de la pompe à chaleur de l'Estran
    - 61524 : frais d'enlèvement de l'arbre tombé dans l'étang suite à la tempête
    - 6232 : coût du traiteur pour la centaine de repas servis lors du concours de boules solidaires en septembre
    - 6288 : fréquentation plus importante des enfants Hézotins à la crèche de ST ARMEL
    - 023 : virement pour financer les dépenses d'investissement
    - 678 : virement de l'excédent à la « cagnotte » pour le budget 2018

- Recettes

- 7088 : revenue de la billetterie du concours de boules solidaires
    - 7551 : excédent du budget annexe ZA Lann Vrihan après la commercialisation des lots
    - 7788 : participation de l'assurance aux frais d'enlèvement de l'arbre dans l'étang

- **Section d'investissement :**

- Recettes

- 021 : virement depuis la section de fonctionnement

- Dépenses

- 2152 : travaux de voirie et de busage supplémentaires concernant la viabilisation des parcelles en haut de Lézuis
    - 2158 : remplacement de la porte-fenêtre donnant sur la cour à l'école Vert Marine

Après en avoir délibéré,

**IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'approuver la décision modificative n°1/2017 telle que proposée dans le tableau joint en annexe.

- **Informations et questions diverses**

*Philippe GAIN demande si LE HEZO accueillera les gens du voyage en 2017 pendant la période estivale.*

*LE MAIRE lui indique cela aurait dû être le cas selon le fonctionnement de Vannes Agglomération. Du fait de la fusion des 3 intercommunalités et de la réalisation de l'aire de grands passages d'ELVEN, la Commune n'aura pas à accueillir les gens du voyage cette année. Il n'ya cependant pas de visibilité pour 2018.*

*Philippe GAIN souhaite évoquer de nouveau le cours d'eau qui emprunte l'un de ses terrains à proximité de la fontaine de Brionel. Ce cours d'eau sort souvent de son lit et inonde une partie des terres qu'il exploite. Il renouvelle donc sa demande de prise en charge du busage par la Commune.*

*LE MAIRE lui indique que la Commune est habilitée à recevoir ce type de demande. Elle les transmet ensuite pour instruction à la Police de l'Eau. Cependant, elle n'est pas autorisée à financer le busage d'un cours d'eau sur une parcelle privée.*

*Selon Philippe GAIN, ces débordements du cours d'eau sont provoqués par l'état de la fontaine de Brionel qui se trouve sur le domaine public. La responsabilité est donc communale.*

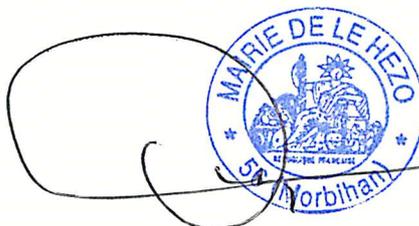
*D'après LE MAIRE, le problème viendrait des parcelles privées situées plus en hauteur sur le territoire communal.*

*Malgré ce désaccord, Philippe GAIN annonce qu'il déposera un dossier pour ce busage auprès de la Police de l'Eau.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55. La parole est ensuite donnée au public.*

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florence FRANCOIS

LE MAIRE  
Loïc LEBERT



56084 Code INSEE	COMMUNE LE HEZO COMMUNE LE HEZO	DM n°1 2017
---------------------	------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

décision modificative n°1/2017

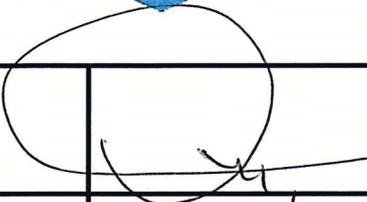
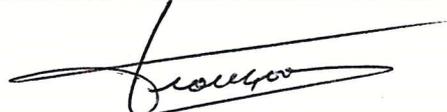
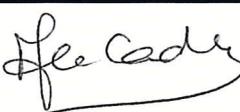
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	19 698,46 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 698,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7088 : Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
R-7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 698,46 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 698,46 €</b>
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 198,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 198,46 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>48 198,46 €</b>		<b>48 198,46 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser



COMMUNE DU HEZO  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DU LUNDI 15 MAI 2017



1	Loïc LEBERT	
2	Laurence LEMORE	POUVOIR J-P. ROY
3	Bernard CLICQ	
4	Marie-Christine CHAMPLON	
5	Jean-Pierre ROY	
6	Frédéric FEUTRY	DEMISSIONNAIRE
7	Antoine BAMAS	DEMISSIONNAIRE
8	Florence FRANCOIS	
9	Thierry ROCHER	ABSENT 
10	Philippe GAIN	
11	Marie-Françoise LE CADRE	
12	Christophe LE GAL	ABSENT

